

Les Principes de Denver



Les principes de Denver (1983)

La meilleure façon de remémorer l'histoire du mouvement d'empowerment des personnes vivant avec le VIH/sida est probablement de citer les principes de Denver rédigés en 1983. Ceux-ci sont aussi pertinents et puissants aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a tout juste 25 ans.

PRINCIPES DE DENVER

Déclaration du Comité consultatif des Personnes vivant avec le VIH/Sida

Nous condamnons toute intention de nous étiqueter comme « victimes », un terme qui sous-entend une défaite, et nous ne sommes qu'occasionnellement des « patients », un terme qui sous-entend la passivité, l'incapacité de s'en sortir seul et la dépendance vis-à-vis des autres. Nous sommes des « Personnes vivant avec le sida ».

RECOMMANDATIONS POUR LA POPULATION GÉNÉRALE

1. Étant donné qu'il n'existe absolument aucune preuve de propagation du sida par simple contact informel ou social, aidez-nous dans notre lutte contre ceux qui refusent de nous toucher, qui cherchent à nous retirer nos emplois, à nous expulser de nos logements ou à nous séparer de nos amoureux, de nos amis et de notre communauté.
2. N'utilisez pas les personnes vivant avec le sida comme boucs émissaires, ne mettez pas l'épidémie sur leur dos et ne généralisez pas leurs modes de vie.

RECOMMANDATIONS POUR LES PERSONNES VIVANT AVEC LE SIDA

1. Formez des assemblées participatives qui choisiront leurs propres représentants auprès des médias et qui planifieront leurs propres agendas et leurs propres stratégies.
2. Impliquez-vous à tous les niveaux de prise de décision et très spécifiquement occupez une place au sein des Conseils d'administration des organismes pourvoyeurs de services.
3. Faites partie de tous les forums sur le sida au même titre et avec la même crédibilité que tous les autres participants, afin de partager leurs expériences et leurs connaissances.
4. Remplacez vos pratiques sexuelles dangereuses par des pratiques plus sûres afin de ne pas aggraver votre situation ni mettre en péril la vie de vos partenaires. Nous estimons que les personnes vivant avec le sida ont la responsabilité morale d'informer tout éventuel partenaire sexuel de leur état de santé.

LES DROITS DES PERSONNES VIVANT AVEC LE SIDA

1. Droit à une vie sexuelle et sentimentale pleine et satisfaisante comme tout le monde.
2. Droit à la qualité des traitements médicaux et des services sociaux sans aucune forme de discrimination, que ce soit face à l'orientation sexuelle, au genre, au diagnostic, à la situation financière ou à la race.
3. Droit à l'information claire et détaillée sur toutes les procédures médicales et sur les risques reliés, droit au libre choix et au refus des modes de traitements, droit au refus de contribuer à la recherche sans encourir de représailles au niveau des traitements et droit aux prises de décision éclairées pour tout ce qui concerne leur vie.
4. Droit à la vie privée, à la confidentialité des dossiers médicaux, au respect social et au choix du partenaire.
5. Droit de mourir - et de VIVRE - dans la dignité.